



# Lettre d'information du Couesnon n°11

## → La restauration des cours d'eau

### Editorial

La restauration de la qualité physique des cours d'eau reste, avec la réduction des pollutions, un enjeu majeur du SAGE Couesnon pour répondre aux objectifs européens sur l'Eau. Un cours d'eau en bon Etat, c'est en effet, un cours d'eau ayant retrouvé une capacité d'auto-épuration, mieux connecté à ses zones humides pour réguler les débits (crue/étiage), mais également capable d'offrir les conditions de reproduction, de refuge et de développement aux différentes espèces aquatiques .

Depuis plus de 10 ans, les 3 Syndicats de bassin versant présents sur le Couesnon travaillent en concertation avec la Commission Locale de l'Eau et dans le cadre de contrats avec des financeurs (AELB, Régions, Départements) et des partenaires comme la fédération de la pêche, à restaurer la morphologie et la continuité des cours d'eau.

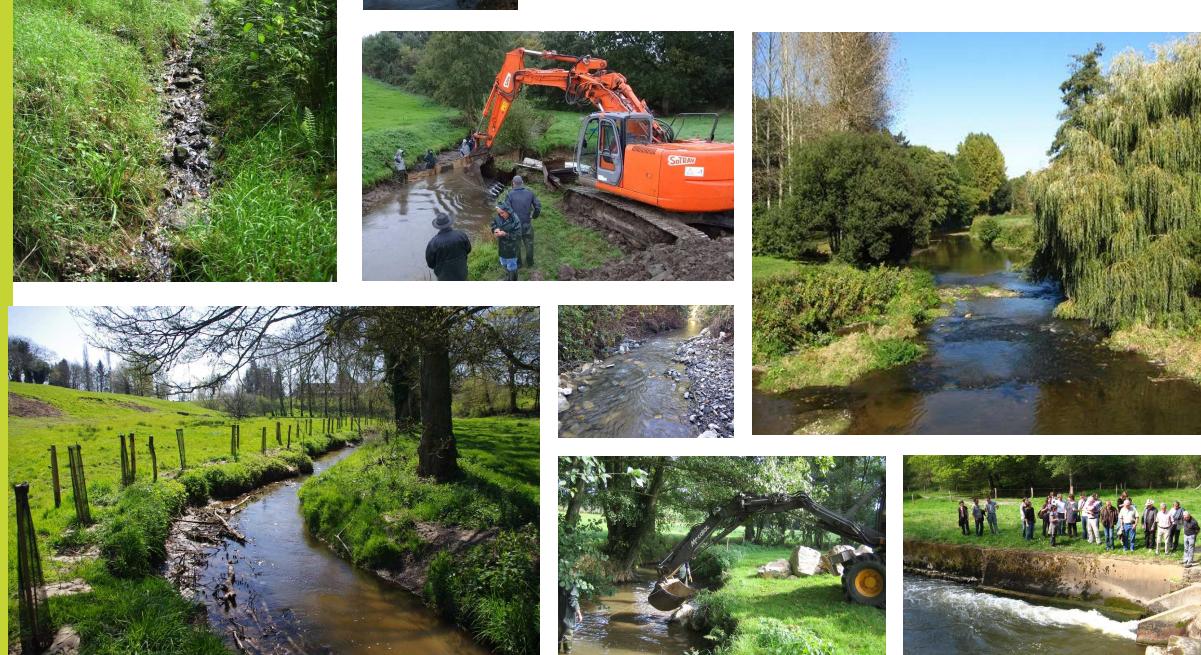
Les résultats sont encourageants et l'implication des différents acteurs importante. Un cycle de travaux de 5 ans vient de se terminer. De nouveaux contrats sont désormais en préparation par les différents syndicats. Des efforts accrus seront portés sur les très petits cours d'eau, dits de têtes de bassin versant, où se joue la mise en place de mécanismes essentiels au fonctionnement de l'ensemble de l'hydrosystème.

Je vous remercie pour l'implication que chacun met et mettra au service des différents objectifs du SAGE Couesnon afin de répondre aux enjeux qui sont les nôtres. Bonne lecture à tous

Joseph BOIVENT,  
Président  
du SAGE Couesnon



### Pour des rivières et une eau de qualité





## → La chronique des sous-bassins versants

Plusieurs structures travaillent sur le bassin versant du Couesnon pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Nous vous proposons de découvrir quelques actions qui ont eu lieu en 2015.



Novembre 2016

### 2 L'accompagnement d'agriculteurs à la conversion au bio

Une dizaine de producteurs laitiers du secteur de Fougères récemment engagés en agriculture biologique ou envisageant leur conversion prochainement sont réunis au sein d'un groupe de travail depuis cette année 2016. Santé du troupeau, alimentation des génisses, assoulement ... autant de sujets qui sont développés dans le cadre de temps d'échanges, de visites d'exploitations, de formations, etc. Le choix des thématiques abordées découle directement des besoins évoqués par le groupe. Ainsi, ces agriculteurs avancent petit à petit vers un mode de production laitière plus autonome et plus respectueuse de l'environnement, en améliorant leurs connaissances techniques et la maîtrise économique de leur système (et valorisant davantage les produits). L'animation de ce groupe est assurée par Agrobio 35, et financée par la Collectivité Eau du Bassin Versant dans le cadre du contrat de bassin versant du Haut Couesnon.

### 1 Cours d'eau, zones humides : Quelles gestions adopter ?

Des élus, des chercheurs et des techniciens se sont réunis les 21 avril et le 22 septembre 2016 pour visiter les travaux de restauration des cours d'eau entrepris par les syndicats de bassin versant et échanger sur les modes de gestion adaptés pour chaque type de zone humide présente sur le bassin du Couesnon. Un guide de gestion différenciée des zones humides sera disponible début 2017.



### 3 Moulin de la Locherie sur la Guerche : continuité rétablie

Le moulin de la Locherie est situé entre les communes de Villiers-le-Pré et Carnet, sur la Guerche. Il constituait un obstacle majeur à la continuité écologique car les poissons ne pouvaient pas remonter la rivière au niveau de l'ancien ouvrage de répartition des eaux entre la Guerche et le bief alimentant la roue du moulin.

L'objectif des travaux était de restaurer cette continuité tout en préservant l'alimentation de la roue du moulin souhaitée par le propriétaire. En effet la roue et son mécanisme ont été restaurés en 2015.

Pour cela, la Guerche a été remise dans son fond de vallée et un nouvel ouvrage de répartition des eaux a été réalisé. Le dimensionnement de cet ouvrage permet d'alimenter à la fois le bief et le cours d'eau naturel. En période estivale, l'alimentation du cours d'eau est privilégiée.

L'opération, portée par le syndicat Mixte du Couesnon aval, a été subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (70%), et la Région Normandie (10%).

Le syndicat apporte ainsi un soutien technique et financier pour permettre aux propriétaires de moulin de respecter la nouvelle réglementation sur la continuité écologique des cours d'eau.

Syndicat Mixte du Couesnon Aval : 02 23 62 25 36  
Collectivité Eau du Bassin Rennais : 02 23 89 15 11  
© FX Dupondheuil



## → Réglementation du SAGE Couesnon sur les cours d'eau

### 1 Interdiction de l'accès direct du bétail au cours d'eau

Le bétail descend parfois dans les rivières, soit pour s'alimenter en eau, soit pour passer d'une rive à l'autre. Même si cette présence dans le cours d'eau est souvent ponctuelle, les conséquences peuvent être importantes :

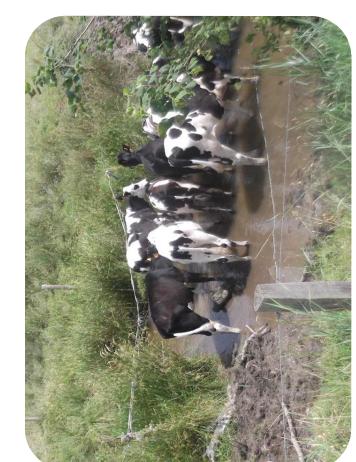
#### Risque sanitaire pour le bétail

L'accès direct a des impacts néfastes sur la santé des animaux car ils boivent de l'eau souillée par leurs propres déjections. Cela augmente la fréquence des maladies (bactéries, virus, parasites) et joue sur les performances de l'animal.



#### Risque sanitaire pour l'Homme

Cet accès direct contamine les eaux par la matière organique et les éléments nutritifs et bactériologiques présents dans les déjections animales et peut conduire à des risques sanitaires pour l'homme.



#### Dégradation du cours d'eau

Le piétinement dégrade la végétation, érode les berges et favorise l'invasions des habitats aquatiques par la mise en suspension des sédiments.



#### Le busage d'un cours d'eau

L'absence de luminosité est préjudiciable pour la vie aquatique et cela impacte le profil en long et en travers du cours d'eau.



#### Le reprofilage du cours d'eau

Le creusement (cure), l'élargissement ou la rectification des cours d'eau altère son fonctionnement naturel.



#### L'artificialisation des berges (à partir de 20 m)

La consolidation ou la protection des berges par des techniques autres que végétales altère la dynamique du cours d'eau.



#### La mise en place d'ouvrage faisant obstacle à l'écoulement de l'eau ou à la migration des poissons (chute supérieure à 20 cm)

Les barrages empêchent les poissons et les sédiments de transiter normalement le long du cours d'eau.



Pour plus d'information sur des solutions adaptées à votre situation et les possibilités de financement notamment pour clôturer des zones de cours d'eau plurielles, vous pouvez consulter le site internet www.sage-couesnon.fr ou contacter directement le technicien rivière de votre secteur :

Syndicat Mixte du Couesnon Aval : Céline Ronfort - 02 33 89 15 11  
Syndicat intercommunal de la Loisance Minette : Nicolas Sourdin - 02 99 18 57 85  
Syndicat intercommunal du Haut Couesnon : Muriel Dellinger - 02 23 51 00 96



### Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Directeur de publication : Joseph Boivent  
Téléphone : 02 99 99 22 51  
Courriel : cellule.animation@sage-couesnon.fr

[www.sage-couesnon.fr](http://www.sage-couesnon.fr)